



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### Session ordinaire du 09 octobre 2025 ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au  
registre

Numéro de la délibération

N°2025-37

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ Héric, Maire

Présents : MM. (1) ANDRÉ Héric, BOURGEOIS Gladys, DELANNAY-MALESPINE Rosalie, MICHINEAU Magloire, TALBOT Rudia, BOURGEOIS Charles, MONTHOUEL Claudine, RÉNIA-BOURGEOIS Kessy, CASTELNEAU Carole, RÉNIA-DELANNAY Marlène, PLANTIER Rolland, DAVID SAMUEL Linda

Excusés : MM. (1) RENIA Anselme (Procuration donnée à Madame MONTHOUEL Claudine), RÉNIA Olivier (Procuration donnée à Madame RÉNIA-BOURGEOIS Kessy), CARRIÈRE Ruddy, MARCIN Jennifer (Procuration donnée à Madame DAVID SAMUEL Linda)

Absents : MM. (1), GÉLARD Didier, BOURGEOIS Dylan, DELANNAY Célia,

### **OBJET : BUDGET 2025** **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

(2) Monsieur Le Maire expose que :

- Vu la notification de la préfecture informant du versement de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales au titre de l'exercice 2025 et l'arrêté n°2025-SG/DCL/SLAC/BFL du 30 juin 2025 portant versement d'une attribution au titre de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales,

- Vu la notification de la préfecture informant de la décision d'attribuer une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 à la commune de VIEUX-FORT et l'arrêté n°2025-SG/DCL/SLAC/BFL du 24 juillet 2025 portant répartition de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

- Vu la délibération n°2025-04 du conseil municipal réuni en session ordinaire le 14 avril 2025, adoptant le Budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de VIEUX-FORT,

- Vu les besoins d'ajustement des crédits votés au budget primitif 2025 pour faire face à des dépenses supplémentaires,

Délibération affichée

Le

A VIEUX-FORT

Le 09 octobre 2025

Le Maire,  
(Signature)



Approuvé :

A

Le

Le Préfet.

Il propose de modifier le Budget primitif 2025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 971-219711330-20251009-202537CM-DE

Berger  
Levrault

1°) Budget primitif 2025

Section d'investissement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>		<b>13 Subvention d'investissement</b>	<b>150.000,00</b>
21351-212 Installations générales agencements Bât.	- 32.500,00	13461-1032 Subv. DETR, Remise en état ouvrage	150.000,00
21841-212 Matériel de bureau et mobiliers scolaires	+ 6.500,00	Hydraulique et route de l'Anse Dupuy (Phase 1)	
21828 -821 Autres, matériel de transport	- 6.500,00		
21838 -020 Autres, matériel informatique	- 20.200,00		
	- 12.300,00		
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>+ 181.500,00</b>		
2313 -1032 Remise en état ouvrage Hydraulique et	+ 150.000,00		
route de l'Anse Dupuy (Phase 1)			
2313 -1037 Réparation voirie Rue Milton DELANNAY	+ 31.500,00		
<b>26 Participations &amp; créances rattachées à d</b>	<b>1.000,00</b>		
261-515 Titres de participation	1.000,00		
<b>Total</b>	<b>150.000,00</b>	<b>Total</b>	<b>150.000,00</b>

Section de Fonctionnement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>011 Charges à caractère générale</b>		<b>73 Impôts et Taxes</b>	<b>- 3.070,00</b>
60611-020 Eau et assainissement	+ 35.000,00	732221-020 Fonds péréquation ressources	- 3.070,00
615221-510 Entretien bâtiments	+ 15.000,00	Communales et intercommunales	
6288-72 Autres	+ 15.000,00		
	+ 5.000,00		
<b>012 Charges du personnel</b>	<b>- 37.982,00</b>	<b>74 Dotations et Participations</b>	<b>8.388,00</b>
64111-020 Rémunération principale	- 37.982,00	748374-020 Biodiversité et aménités rurales	8.388,00
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>- 200,00</b>		
65131-23 Bourses	2.000,00		
65138-020 Autres secours	+ 1.000,00		
6541-020 Admission en non-valeur	- 8.500,00		
65748-326 Autres personnes de droit privé	3.000,00		
65888-020 Autres charges diverses de gestion	+ 2.300,00		
<b>67 Charges spécifiques</b>	<b>+ 8.500,00</b>		
673-020 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 8.500,00		
<b>Total</b>	<b>5.318,00</b>	<b>Total</b>	<b>5.318,00</b>

2°) D'arrêter le Budget 2025 en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement :

$\left\{ \begin{array}{l} \text{Dépenses : 1.994.193,51 €} \\ \text{Recettes : 1.994.193,51 €} \end{array} \right.$

Section de fonctionnement :

$\left\{ \begin{array}{l} \text{Dépenses : 4.556.530,62 €} \\ \text{Recettes : 4.556.530,62 €} \end{array} \right.$

**Le Conseil municipal,**

Oui l'exposé du Maire, après délibération, à la l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE :**

- 1°) D'ADOPTER les modifications du Budget primitif 2025 proposées par le Maire ;
- 2°) D'ARRÊTER le Budget 2025 en dépenses et recettes à :

Section d'investissement :

$\left\{ \begin{array}{l} \text{Dépenses : 1.994.193,51 €} \\ \text{Recettes : 1.994.193,51 €} \end{array} \right.$

Section de fonctionnement :

$\left\{ \begin{array}{l} \text{Dépenses : 4.556.530,62 €} \\ \text{Recettes : 4.556.530,62 €} \end{array} \right.$

- 3°) DE COMMUNIQUER la présente délibération, partout ou besoin sera.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de MM.

Pour expédition conforme :

Le Maire,



Héric ANDRÉ

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.  
 Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 971-219711330-20251009-202537CM-DE

Berger  
Levrault